

# BULLETIN D'INFORMATION

du CROMK Centre Val de Loire



## Edito

*Eric GUELLE, président CROMK*

Chères consœurs, chers confrères,

**Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.**

Nous voici en ce tout début d'année 2023 et j'en profite pour vous adresser, en mon nom et au nom du Conseil Régional Centre Val de Loire de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, mes vœux les plus chaleureux pour vous et vos proches.

Je remercie l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes libéraux et salariés pour leur dévouement et leur professionnalisme auprès des patients. Je salue votre engagement à prendre soin de nos concitoyens jour après jour, malgré les difficultés d'exercice que vous rencontrez.

Notre système de santé connaît des tempêtes les unes après les autres, notre profession reste sur le pont et fait face aux éléments impétueux, nous essayons de garder le cap, celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. L'Ordre par ses différentes structures et le soutien de ses conseillères et conseillers ordinaires, travaille sans relâche à faire avancer les dossiers de la profession. Je ne vais pas vous faire un inventaire à la Prévert et vous renvoie donc aux vœux du Conseil National de l'Ordre.

En 2022 le CRO s'est investi pleinement dans les différents chantiers régionaux auprès des partenaires institutionnels. Je tiens à saluer le climat chaleureux et confraternel qui nous a permis de travailler efficacement avec l'URPS MKL de notre région et tout particulièrement avec son Président Morgan Colas. Cette année passée aura été marquée par le projet de la création d'une nouvelle école de kinésithérapie en Région Centre, ce qui est de bon augure pour l'avenir de notre profession dans notre belle région. Comme vous pouvez le constater il reste beaucoup à faire, mais mon Conseil et moi-même n'aspirons pas au repos.

Je vous prie de recevoir, chères consœurs, chers confrères, mes salutations confraternelles.

*Eric Guille*

## SOMMAIRE

**Risque Psycho sociaux :  
l'ordre MK au travail**

**ORS : La démographie  
des masseurs-  
kinésithérapeutes en  
2022 en région Centre  
Val de Loire**

**Le Plan Régional de  
Santé n°3 est lancé !**

**Point d'info juridique :  
les stages de 3ème**

**Négociations  
conventionnelles, l'avis  
du CNO**

**L'agenda de vos élus**

# Risque Psycho Sociaux (RPS)

Francis DUSSERRE, Vice-président CROMK

La santé des soignants (physique et psychologique) est reconnue comme, non seulement un problème pour les professionnels eux-mêmes, mais aussi comme un élément essentiel pour la qualité des soins à la population. Cette préoccupation commune à toutes les professions de santé est aujourd’hui prise en compte par les organisations professionnelles (URPS MKL pour notre région) et aussi par les pouvoirs publics et l’administration. L’ARS Centre Val de Loire va établir dans le futur Projet Régional de Santé (PRS 3) un volet Qualité de Vie au Travail des soignants que suivra bien évidemment le CROMK. Notre Ordre a construit un projet d’action, sous l’impulsion du Vice-président Michel ARNAL et avec la participation de 14 référents régionaux désignés par chaque CRO, voici ci-dessous l’organisation qui a été définie et qui devra se développer.

## PREVENTION

Identifier les risques : Intensité et charge de travail/ Exigences émotionnelles /Relation patients et entourage/ Relation avec les autres professionnels de santé/ Organisation dans le travail / Conditions de travail. Décliner cette identification pour chaque région.

Formation : Formation de référents territoriaux CROMK –CDOMK.

Actions d’information et de sensibilisation des kinésithérapeutes aux RPS propres à la région :

- Elaborer des axes d’amélioration de la qualité de vie au travail
- Coordination entre les CDO et le CRO pour construire et développer des actions de sensibilisation. Réunions d’information, publications, messages visuels...

## ACCOMPAGNEMENT

- Edition d’un formulaire pour que chaque kinésithérapeute qui le souhaite puisse ouvrir un dossier de demande d’entraide (rôle des CDO votre contact)

- Plateforme d’écoute pour une demande urgente de prise en charge. **Numéro gratuit et accessible 24h/24 0800288038**

# DÉMOGRAPHIE

L’ORS, l’Observatoire en Santé du Centre Val de Loire a rendu ses conclusions sur la répartition démographique des masseurs-kinésithérapeutes en Région Centre Val de Loire.

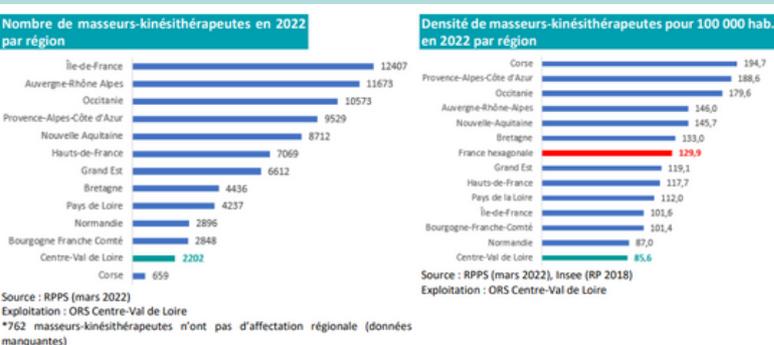
Le calcul a été effectué sur la base de données RPPS au 01 mars 2022.

Ainsi au 01 mars, c’est 2202 masseurs-kinésithérapeutes qui exercent sur le territoire de la région avec une densité de 85,6/100 000 habitants, plaçant ainsi la région Centre Val de Loire en dernière position comparativement aux autres régions françaises (métropolitaines) (cf diagramme ci dessous).

On observe également une disparité au sein même de la région avec une démographie de 114,2/100 000 hab en Indre-et-Loire (37) contre 61,1/100 000 hab en Eure-et-Loire (28)(cf diagramme ci dessous).

Il faut noter l’évolution substantielle du nombre de masseurs-kinésithérapeutes sur la région ces dernières années +2.6% vs +8% en France métropolitaine.

Selon les chiffres, la région se classe avant dernière au nombre de masseurs-kinésithérapeutes exerçant sur son territoire.



**Répartition des masseurs-kinésithérapeutes selon le mode d’exercice dans les départements de la région Centre-Val de Loire en 2022 (en % et effectifs)**

	Libéral	Mixte	Salarié	Total	Densité (pour 100 000 habitants)
<b>Cher (18)</b>	84,4 % (178)	2,8 % (6)	12,8 % (27)	100,0% (211)	69,5
<b>Eure-et-Loire (28)</b>	81,8 % (216)	0,8 % (2)	17,4 % (46)	100,0% (264)	61,1
<b>Indre (36)</b>	80,3 % (118)	2,0 % (3)	17,7 % (26)	100,0% (147)	66,6
<b>Indre-et-Loire (37)</b>	82,9 % (575)	2,7 % (19)	14,4 % (100)	100,0% (694)	114,2
<b>Loir-et-Cher (41)</b>	78,5 % (197)	5,6 % (14)	15,9 % (40)	100,0% (251)	76,0
<b>Loiret (45)</b>	82,9 % (529)	2,5 % (16)	14,6 % (93)	100,0% (638)	94,0
<b>Centre-Val de Loire*</b>	82,3 % (1 812)	2,7 % (59)	15,0 % (331)	100,0% (2202)	85,6

\* : Un masseur-kinésithérapeutes pouvant exercer sur plusieurs départements, la somme des 6 départements n’est pas égale au total de masseurs-kinésithérapeutes en région  
Source : RPPS (mars 2022), Insee (RP 2018)  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

# PRS 3, les réunions ont commencé.

Dans le cadre du PRS 3, l'ARS a débuté les réunions de concertations. Le CROMK a été convié à une réunion "attractivité et démographie".

Le CROMK se positionne de façon claire sur plusieurs points qui lui semblent nécessaires de défendre :

- **Quantitatif de la formation** : La capacité en entrée de formation, même si elle a augmenté, est encore trop faible au niveau des effectifs en région.
- **Qualitatif de la formation** : Intégrer au maximum les professionnels encadrants les stagiaires dans les axes de réflexion au sein de l'EUKCVL.
- **Dégager du temps et des effectifs pour garantir l'activité complète** des masseurs-kinésithérapeutes dans toutes leurs compétences et au service de la population (prévention, soins à domicile, soins non programmés)
- **Rendre attractif l'exercice salarié** : niveau de rémunération à revoir.
- **Formation professionnelle continue** : Faire de l'EUKCVL un point de ralliement des étudiants et des professionnels via des DPC.

Le CROMK demande également que 2 points précis soient pris en compte avant tout lancement de PRS 3 :

- **Bilan des actions de développement de l'exercice coordonné des professionnels de santé** prévues au PRS 2 (évolution chiffrée du nombre de professionnels dans les structures coordonnées, participation aux gouvernances de ces structures, types de professions présentes)
- **Projet de santé public à visée de tous les professionnels et du public, sur les pratiques et thérapies illusoires**, afin qu'une information fiable, claire et précise soit faite sur ces pratiques qui peuvent induire une perte de chance aux malades.

Vous pouvez retrouver le PRS 2, 2018-2022 à l'adresse suivante : <http://www.ars-centre-val-de-loire.fr/prs/>



## Point d'info juridique

**SEULS LES ÉTUDIANTS AUXILIAIRES MÉDICAUX  
PEUVENT ÊTRE ACCUEILLIS EN STAGE**

Les kinésithérapeutes peuvent concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche (article L.4321-1 du code de la santé publique).

Au même titre que tous les auxiliaires médicaux, ils « concourent à la formation initiale des étudiants et élèves auxiliaires médicaux. À ce titre, ils peuvent accueillir, pour des stages à finalité pédagogique nécessitant leur présence constante, des étudiants et élèves auxiliaires médicaux en formation. [...] » (article L.4381-1 du code de la santé publique).

**Il résulte de ces textes que seul l'accueil en stage des étudiants auxiliaires médicaux est encadré par les textes du code de la santé publique.**

En effet, les élèves de l'enseignement secondaire ne sont pas des personnes avec lesquelles les kinésithérapeutes peuvent partager les informations confidentielles protégées par le secret professionnel selon l'article R.4321-55 du code de la santé publique qui dit que « le secret professionnel institué dans l'intérêt des patients s'impose au masseur-kinésithérapeute et à l'étudiant en masso-kinésithérapie ».

Dès lors, **l'accueil d'élèves collégiens dans le cadre de leur stage de 3ème est vivement déconseillé**. Il vous expose à d'éventuels litiges avec des patients susceptibles d'engager votre responsabilité notamment s'il est reproché une atteinte au secret professionnel durant cette période de stage.

# Négociations conventionnelles, l'avis du CNO

**Les négociations conventionnelles avec la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) arrivent à leur terme. Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaite rappeler sa préoccupation pour la qualité de l'offre de soins proposée aux patients.**

Alors que le contexte actuel d'un système de santé en souffrance nécessite des mesures fortes, les propositions issues des négociations conventionnelles qui ont été rendues publiques depuis quelques jours ne semblent pas être de nature à améliorer l'accès aux soins de kinésithérapie.

Dans un contexte de manque de médecins sur tout le territoire national, qui ne va que s'aggraver dans les années à venir, il sera nécessaire de recourir davantage aux kinésithérapeutes pour lutter contre les déserts médicaux.

La situation actuelle nécessite un cap clair avec des propositions ambitieuses pour éviter les pertes de chance aux patients, telles que par exemple :

- Former autant de kinésithérapeutes que nécessaire
- S'appuyer davantage sur la rééducation – ce qui permet de réduire les coûts en matière de prise en charge de patients
- Donner la possibilité aux patients de recourir directement aux kinésithérapeutes,
- Elargir les compétences des kinésithérapeutes pour soulager les médecins et libérer du temps médical.

**L'ordre, garant de la qualité des soins, est très inquiet des difficultés économiques qui frappent les cabinets, conduisant à multiplier les actes et à épuiser les professionnels.**

Nous ne pouvons sacrifier les futures générations de kinésithérapeutes, qui pour beaucoup payent cher leur formation, en acceptant de les isoler dans des zones sous-dotées, ou dans des établissements de santé sans compagnonnage. Il est nécessaire avant toute mesure de cet ordre de définir un cap clair pour régler l'ensemble des problèmes plus profonds du système de santé actuel.

Les kinésithérapeutes, bien formés, responsables et autonomes, sont prêts à s'engager dans une nouvelle organisation des soins qui placera les besoins du patient avant toute autre considération. L'Ordre en appelle au ministre de la Santé et de la Prévention pour considérer à leur juste valeur les kinésithérapeutes essentiels dans un système de santé en souffrance qui nécessitera une refonte profonde.

## L'agenda de vos élus

- 04 Janvier : Réunion ARS-CRONPS
- 10 Janvier : Visio conférence CNO : actualité sur la profession
- 10 & 11 Janvier : Formation des assesseurs Chambre Disciplinaire de Première Instance (CDPI)
- 13 Janvier : Assemblée générale ordinaire de l'Observatoire Régional en Santé (ORS)
- 13 Janvier : Vœux du Conseil de l'Ordre des Infirmiers
- 26 Janvier : Comité de Liaison Inter Ordre Régional (CLIOR)
- 08 Février : Conseil plénier de l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre Val de Loire (EUKCVL)
- 10 Février : CDPI - audiences publiques
- 03 Mars : Commission Régionale d'Autorisation d'Exercice (CRAE)
- 16 Mars : Réunion plénière CROMK

*Les élus du CROMK : Eric GUELLE (Président, 18) - Francis DUSSEY (Vice-Président, 36) - Michel PUYGRENIER (Secrétaire, 45) - Jessie Rigolet (Trésorière, 41) - Maya AMGHAR (45) - Nathalie BOURREAU (45) - Arnaud DUPONT (45) - Frédérique LHEUREUX-SIVAUULT (36) - Pascal RIVIERE (37) - Christian THEURIN (45) - Julie TREMBLAY-BOUCKAERT (45)*